

ARRÊTÉ N° 2025_281

DONNANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MME OLIVIA ROYER, CHEFFE DU PÔLE DE L'ACCUEIL FAMILIAL DE LA DIRECTION DE L'AUTONOMIE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2022-016 du 12 janvier 2022 relatif à la transformation de la direction de la population âgée et des personnes handicapées en direction de l'autonomie ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2024-097 du 9 mars 2024 relatif à la modification de l'organisation au sein de la direction de l'autonomie ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2025-225 du 3 septembre 2025 donnant délégation de signature à Mme Olivia Royer ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Délégation est donnée à Mme Olivia Royer, cheffe du pôle de l'accueil familial de la direction de l'autonomie, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions :

I - En matière d'administration générale

- a) les correspondances administratives courantes concernant des dispositions pratiques destinées à l'accueil familial,
- b) les correspondances administratives courantes en rapport avec la gestion comptable et financière,
- c) les authentications des documents administratifs ou comptables, les extraits conformes et les certificats,
- d) les mentions de la publicité et du caractère exécutoire de tous actes administratifs pris par les instances délibérantes du Département et par le président du conseil départemental ou les vice-présidents.

ARTICLE 2. - Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2025-225 du 3 septembre 2025 donnant délégation de signature à Mme Olivia Royer ;

ARTICLE 3. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Le président du conseil départemental

Reçu pour notification
un exemplaire du présent arrêté
le

Olivia Royer

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le